

Luttons contre les feux de récoltes

Des conseils de prévention



Avoir un téléphone chargé pour appeler le 112 ou 18



Avoir un extincteur par engin agricole



Disposer d'une tonne d'eau et d'un outil de travail du sol, à proximité



Effectuer une reconnaissance du terrain (absence de pierre et de ferraille)



Faire un entretien préventif des matériels (graissage, dépoussiérage et contrôle)

Des actions simples mais efficaces



1 En premier lieu appeler le 112 ou 18



2 Donner l'adresse précise, les surfaces brûlées et menacées et les actions mises en œuvre



3 Commencer, sans attendre, à limiter la propagation du feu par l'arrosage et la création de coupe-feu



4 Accueillir et diriger les véhicules des sapeurs-pompiers

Avec le soutien

Agriculteurs et citoyens aux côtés des sapeurs-pompiers de Seine-et-Marne